

**REGLEMENT
PARTICULIER
CHAMPIONNAT
NORMANDIE RÉGIONAL 1
BASEBALL**



FFBS

FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL

SAISON 2026

SOMMAIRE

Chapitre 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Article 1. Caractéristiques
- Article 2. Cadre réglementaire
- Article 3. Cas non prévus
- Article 4. Homologation

Chapitre 2 - RÈGLES D'ORGANISATION

- Article 5. Échéancier
- Article 6. Nombre d'équipes
- Article 7. Formule sportive
- Article 8. Classement
- Article 9. Droits sportifs
- Article 10. Péréquations

Chapitre 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

I. Equipes

- Article 11. Clubs
- Article 12. Ententes
- Article 13. Calendriers
- Article 14. Conditions d'engagement
- Article 15. Engagement définitif

II. Joueurs

- Article 16. Tenue
- Article 17. Eligibilité individuelle
- Article 18. Joueurs formés localement

III. Encadrants

- Article 19. Tenue et équipement
- Article 21. Eligibilité individuelle

IV. Autres personnes autorisées à être dans l'abri des joueurs

- Article 22. Personnel médical et ramasseurs

V. Officiels

- Article 23. Arbitres
- Article 24. Scoreurs et scoreurs-opérateurs

Chapitre 4 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES

- Article 25. Terrain
- Article 26. Équipements
- Article 27. Documents officiels
- Article 28. Durée des rencontres
- Article 29. Accélération du jeu
- Article 30. Visites

- Article 31. Règle du Tie Break
- Article 32. Forfait
- Article 33. Règles de départage
- Article 34. Communication des résultats

Chapitre 5 - GUIDE FINANCIER de la compétition

- Article 35. Conditions d'engagement
- Article 36. Pénalités financières, sanctions sportives et frais divers

Chapitre 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 1. Caractéristiques

Nom de l'épreuve	Championnat régional R1 de Baseball de Normandie
Années de participation	19 ans et plus
Genre	Mixte
Abréviation	R1 Baseball Normandie
Ligue organisatrice	Ligue Normandie baseball softball et baseball5
Commission régionale référente	Commission régionale sportive (CRS)
Titre	Champion régional de Baseball de régionale R1 des 19 ans et plus de la Normandie
Logo	

Article 2. Cadre réglementaire

La compétition définie à l'article ci-dessus est soumise au présent règlement particulier complété par les dispositions des règlements généraux fédéraux, ainsi qu'aux dispositions des règles officielles du baseball publiées par la Fédération.

Article 3. Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement et dans les textes applicables, mentionnés à l'article ci-dessus, sont de la compétence du comité directeur de la Ligue qui prendra avis au préalable des commissions régionales concernées, et de la commission fédérale sportive (CFS).

Article 4. Homologation

Le présent règlement doit être expédié à la CFS pour homologation conformément à l'Article 128 des règlements généraux fédéraux.

Si le règlement de la compétition n'est pas homologué par la CFS, aucune équipe y participant ne pourra prétendre participer au tournoi régional d'accèsion de la Division 3 Baseball.

La transmission pour homologation doit inclure les coordonnées du gestionnaire désigné de la compétition, également communiquées par mail avant le début de la compétition aux clubs engagés, à la CRA, à la CRSS :

- Madame Julie Fouace
- Tél : 0615134210
- Mail : liguenormandiebaseballsoftball@gmail.com

Chapitre 2 - RÈGLES D'ORGANISATION

Article 5. Échéancier

Date limite	
31 décembre 2025	Diffusion du calendrier général provisoire avec les formulaires d'engagement définitif aux clubs qualifiés pour la compétition
4 janvier 2026	Elaboration du par la CRS du calendrier général prévisionnel
	Diffusion du calendrier général prévisionnel
5 janvier 2026	Approbation par le comité directeur régional de la formule de la compétition
10 janvier 2026	Retour des formulaires définitifs d'engagement à la compétition
15 janvier 2026	Dépôt de la demande d'homologation auprès de la CFS (Article 128 des RG)
31 janvier 2026	Diffusion du calendrier définitif de la compétition aux clubs, ainsi qu'à la CFS, à la CFA et à la CFSS
14 juillet 2026	Fin des championnats régionaux et transmission des résultats à la CFS

Article 6. Nombre d'équipes

La compétition est composée de 8 équipes.

La compétition doit comporter au moins trois équipes pour être homologué par la CFS.

Article 7. Formule sportive

Article 7.1. Principes généraux

La compétition doit comporter au minimum douze rencontres en programme double et au minimum six rencontres en programme simple (rencontres de classement et/ou phase finale compris).

Article 7.2. Phase de qualification dite « saison régulière »

Les équipes sont placées dans 1 poule.

7 journées soit 14 rencontres par équipe :

- en programme double de deux fois sept manches,

Article 7.3. Phase finale dite « poule haute et poule basse »

Sont qualifiées pour la poule haute, les équipes terminant aux quatre premières places de la saison régulière selon leur ratio victoire/défaite. En cas d'égalité, il sera fait application de l'Article 131 des règlements généraux fédéraux.

Cette seconde phase se joue en 2 matchs de 7 manches. La poule haute se joue au meilleur des trois journées sur les 3 derniers week-ends de compétition.

Le vainqueur du championnat R1 sera le 1er du classement de la poule haute.

Sont qualifiées pour la poule basse, les équipes terminant aux quatre dernières places de la saison régulière selon leur ratio victoire/défaite. En cas d'égalité, il sera fait application de l'Article 131 des règlements généraux fédéraux.

La poule basse se joue au meilleur des trois rencontres sur les 3 derniers week-ends de compétition.

Article 7.4. Phase de maintien dite « play-down »

Non applicable

Article 7.5. Phase de barrage

Non applicable

Article 8. Classement

1. Le premier de la poule haute,
2. Le deuxième de la poule haute,
3. Le troisième de la poule haute
4. Le quatrième de la poule haute
5. Le premier de la poule basse
6. Le deuxième de la poule basse
7. Le troisième de la poule basse
8. Le quatrième de la poule basse

Article 9. Droits sportifs

Article 9.1. Accession

Le champion de R1 pourra participer au tournoi régional d'accèsion de la Division 3 Baseball, sous réserve de remplir les conditions d'engagement à ladite compétition.

Article 9.2. **Relégation**

Non applicable

Article 10. Péréquations

Non applicable

Chapitre 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

I. Equipes

Article 11. Clubs

Un club ne peut être représenté que par une seule équipe.

Article 12. Ententes

Les ententes sont autorisées dans les conditions de l'Article 149 des règlements généraux.

Une équipe d'entente ne peut pas participer au tournoi régional d'accèsion en Division 3 Baseball.

Article 13. Calendriers

Cf. Article 123 des règlements généraux.

La CRS établit le calendrier provisoire après validation par le comité directeur de la Ligue.

La CRS communique ensuite le calendrier définitif aux clubs concernés.

En cas d'impossibilité de jouer une rencontre pour une cause autre que celle incombant à l'un des compétiteurs, sauf accord des deux équipes pour une autre date, la nouvelle date de déroulement de la rencontre est automatiquement fixée à la première date de réserve disponible pour les deux équipes. Le non-respect de cette règle par l'une des deux équipes entraîne un forfait pour l'équipe fautive.

Article 14. Conditions d'engagement

Article 14.1. **Conditions générales**

Chaque club s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement particulier de la compétition, ainsi que des statuts de la Fédération et de la Ligue, du règlement intérieur de la Fédération, des règlements généraux fédéraux, du règlement disciplinaire fédéral et du guide fédéral financier de la Fédération, en vigueur.

Article 14.2. **Conditions structurelles**

Chaque club s'engage à disposer d'un minimum de vingt licenciés dans le club à la date de la dernière journée de la phase régulière de la saison 2025.

Article 14.3. **Conditions financières**

Chaque club s'engage à :

- Avoir payé ses éventuelles pénalités financières de la saison 2025 ;
- Régler, selon les modalités et l'échéancier communiqué par la Ligue, les montants définis dans le présent règlement :
 - de l'inscription à la compétition,
- Couvrir l'intégralité des frais liés à l'arbitrage et au scoring.

Article 14.4. Conditions d'encadrement

Chaque club s'engage à justifier dans le dossier définitif d'engagement qu'il dispose pour chaque rencontre officielle de la compétition d'au moins un cadre diplômé d'Etat ou par la Fédération :

- Au minimum être titulaire d'un EF1 (diplôme fédéral).

Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.

Article 14.5. Conditions d'arbitrage

Chaque club devra présenter au moins un arbitre fédéral niveau 1 baseball du cadre actif après validation de la CRA.

Chaque arbitre engagé pour la compétition devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son club) le week-end de formation organisé par la CRA, s'il a lieu.

L'absence de transmission dudit dossier d'engagement dans les délais réglementaires expose le club fautif à une pénalité financière définie dans le présent règlement.

Article 14.6. Conditions de scoring

Chaque club devra présenter au moins un scoreur fédéral licencié niveau 1 du cadre actif après validation de la CFSS.

L'absence de transmission dudit dossier d'engagement dans les délais requis expose le club fautif à une pénalité financière définie dans le présent règlement.

Article 14.7. Conditions matérielles

Chaque club s'engage à :

- Disposer d'au moins un jeu de maillots ;
- Disposer d'un terrain conforme aux spécifications de l'Article 20 du présent règlement
- Avoir renseigné précisément, sur l'extranet fédéral, les informations générales et techniques relatives au terrain susmentionné utilisé dans le cadre de la compétition.

Article 14.8. Conditions sportives

Chaque club s'engage à :

- Participer aux rencontres des phases de finale.

Article 14.9. **Conditions de promotion de la compétition**

Chaque club s'engage à utiliser les logos et la marque de la compétition, de la Ligue et de la Fédération de manière conforme aux directives établies pour assurer une image de marque uniforme.

Article 14.10. **Autres conditions**

Non applicable

Article 15. Engagement définitif

Article 15.1. **Dossier d'engagement définitif**

Le dossier d'engagement définitif doit comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire d'engagement définitif établi par la CRS, complété et signé ;
- La liste des encadrants de l'équipe, et leur attestation individuelle de licence pour la saison 2026, conformément à l'Article 14.4 du présent règlement.

Article 15.2. **Engagement électronique**

Dans les mêmes temps que la remise du dossier d'engagement définitif, les clubs devront procéder à l'engagement de leur équipe à la compétition sur l'extranet fédéral conformément aux instructions données par la CRS, et notamment :

- Nommer un point de contact (manager) de l'équipe concernée,
- Donner, aux managers et coachs, identifiés comme tels dans le dossier d'engagement, les droits d'accès à l'extranet fédéral en tant que « gestionnaire sportif club »,
- Renseigner, sur l'extranet fédéral, l'adresse exacte du terrain du club pour la compétition.

Lors de la validation de l'engagement de l'équipe par la CRS, le montant des frais d'inscription sera réglé conformément au mode de règlement utilisé par le club sur l'extranet de la Ligue.

Les clubs engagés doivent créer sur l'extranet fédéral un roster joueurs et un roster staff affilié à la compétition.

Le roster staff pourra être modifié à tout moment.

II. Joueurs

Article 16. Tenue

Cf. Article 154 des règlements généraux.

Dans le cas d'une entente, tous les joueurs doivent porter les couleurs de l'entente ou, à défaut, du club possédant les droits sportifs.

Article 17. Eligibilité individuelle

Les joueurs de la compétition sont soumis aux dispositions des Articles 155 à 163 des règlements généraux.

Article 18. Joueurs formés localement

Non applicable

III. Encadrants

Article 19. Tenue et équipement

cf. Article 164 des règlements généraux.

Article 20. Conditions d'exercice

cf. Article 165 des règlements généraux.

Article 21. Eligibilité individuelle

Les encadrants (managers et coaches) doivent figurer sur le roster staff de leur équipe sur l'extranet fédéral.

Un encadrant ne figurant pas sur le roster staff de son équipe ne sera pas autorisé à entrer sur l'aire de jeu et dans l'abri des joueurs.

Toute infraction à ce règlement entraînera une pénalité financière, définie dans le guide financier fédéral, pour l'équipe fautive.

IV. Autres personnes autorisées à être dans l'abri des joueurs

Article 22. Personnel médical et ramasseurs

Le personnel médical du club et les ramasseurs de balles et battes doivent figurer sur le roster staff de leur équipe sur l'extranet fédéral. Ils doivent être âgés de 12 ans révolus et licenciés.

V. Officiels

Article 23. Arbitres

Article 23.1. Désignation

Nomination des arbitres : clubs pour la phase régulière / Clubs pour phases finales

Désignation pour les rencontres de la phase régulière : les clubs font connaître à la CRA, les noms des arbitres qui officieront pour chaque rencontre inscrite à la phase régulière de la compétition pour validation.

Les rencontres doivent être arbitrées par deux arbitres AF1 minimum, inscrits au cadre actif de la CFA et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage. Si ces conditions ne sont pas respectées, les clubs s'exposent à une pénalité financière inscrite dans le présent règlement.

Dans le cas d'un programme double, un arbitre officiant sur une rencontre peut être joueur sur la seconde de la journée.

Article 23.2. Prise en charge financière

Les indemnités et les frais de déplacement des arbitres sont payés à ceux-ci directement sur le terrain, avant la rencontre, par les clubs en présence, y compris pour les phases finales comme prévus dans le guide financier fédéral.

Article 24. Scoreurs et scoreurs-opérateurs

Article 24.1. Désignation

Nomination : club recevant physiquement pour la phase régulière / CRSS pour phases finales

Désignation pour les rencontres de la phase régulière : les clubs font connaître, à la CRSS, les noms des scoreurs qui officieront pour chaque rencontre inscrite à la phase régulière de la compétition pour validation.

Les rencontres doivent être scorées par un scoreur SF1 minimum, licencié et inscrit au cadre actif de la CFSS et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage. Si ces conditions ne sont pas respectées, les clubs s'exposent à une pénalité financière inscrite dans le présent règlement.

Article 24.2. Prise en charge financière

Scoreurs

Les indemnités et les éventuels frais de déplacement des scoreurs et des scoreurs-opérateurs sont payés à ceux-ci directement sur le terrain, avant la rencontre, par le club recevant y compris pour les phases finales.

Chapitre 4 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Article 25. Terrain

Le type de terrain correspondant à la Régionale 1 est le terrain type Label Bronze minimum.

Le monticule fixe n'est pas obligatoire.

Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du terrain où se déroule la journée.

Dans le cas où le planning d'occupation de terrain d'un club est surchargé, il est possible pour l'équipe recevant une rencontre de jouer le samedi.

Afin de permettre à l'équipe visiteuse de s'organiser, il est recommandé de transmettre cette information au gestionnaire de la compétition dès la publication du calendrier provisoire des rencontres pour qu'il puisse faire les modifications.

Dans le cas d'un report si le planning de terrain est saturé le dimanche à la date de réserve la plus proche, le report pourra avoir lieu sur une autre date de réserve prévue dans le calendrier. Si cette date est la dernière date disponible avant les phases finales, la rencontre devra se jouer le samedi.

S'il n'y a plus de créneau sur le terrain de l'équipe recevant, la rencontre se jouera sur le terrain de l'équipe visiteuse. Les arbitres, scoreurs et balles resteront à la charge de l'équipe Home-team.

Article 26. Équipements

Les battes utilisées doivent être conformes à la circulaire « Battes Officielles Baseball – saison 2026 »

Les balles utilisées doivent être conformes à la circulaire « Balles Officielles Baseball – saison 2026 ».

Les balles seront fournies par le club recevant.

Article 27. Documents officiels

Cf Article 206 des règlements généraux

Dans le cadre de la compétition, l'établissement des feuilles de match se fait de manière électronique via le module sportif de l'extranet fédéral, conformément aux dispositions des Articles 206 et 214 et règlements généraux fédéraux.

Les line-up et feuilles de score doivent être les documents fédéraux officiels.

La feuille de match devra comporter le nom de dix joueurs au minimum.

Les feuilles de score sont fournies par le club recevant.

Article 28. Durée des rencontres

Conformément à l'Article 210 des règlements généraux, les rencontres se jouent sept manches car championnat en programme double. Pas de nouvelle manche après 2h15 sauf en cas d'égalité.

Il est recommandé d'interrompre la rencontre après 2h30 de jeu, 3h maximum. La rencontre s'arrête lorsque le batteur en place au moment du décompte achève son tour de passage à la batte.

Quoi qu'il arrive, il faut jouer 5 manches minimum pour valider la match.

Mercy rule : la rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins dix points d'écart à partir cinq manches.

Article 29. Accélération du jeu

cf. Article 211 des règlements généraux.

Lors d'un inter manches, il sera demandé à l'équipe en défense d'aller sur le terrain en courant et de prévoir une personne de l'équipe pour les lancers d'échauffement.

Au-delà de 2 min, l'arbitre pourra demander au batteur de se mettre en place et appeler « play-ball ».

Article 30. Visites

cf. Article 212 des règlements généraux.

Article 31. Règle du Tie Break

cf. Article 213 des règlements généraux.

Article 32. Forfait

cf. Article 204 des règlements généraux.

Article 33. Règles de départage

cf. Article 131 des règlements généraux.

Article 34. Communication des résultats

Les managers de chaque équipe doivent informer le gestionnaire de la compétition du résultat de la journée à l'issue de la rencontre et avant 20h le soir de la rencontre sous le format suivant : « n° rencontre - équipe recevante : score - équipe visiteuse : score » sur le groupe Whatsapp de la compétition.

Tous les documents officiels originaux doivent être scannés et transmis par l'équipe recevante au gestionnaire de la compétition, à la CRA et à la CRSS, au plus tard le mardi midi suivant la rencontre via le lien form's.

L'objet des documents scannés doit obligatoirement se présenter sous la forme « n° rencontre - équipe recevante : score - équipe visiteuse : score ».

Sauf cas contraires prévus par les règlements généraux fédéraux, les originaux des documents sont conservés par l'équipe recevante et tenus à la disposition de la CRS sur simple demande.

La CRS doit envoyer les résultats et classements de la compétition toutes les semaines à la CFS : cfs@ffbs.fr

A défaut d'effectuer cette transmission, la Ligue se verra sanctionnée par une pénalité financière dont le montant est défini chaque année par le comité directeur fédéral.

Chapitre 5 - GUIDE FINANCIER de la compétition

Montants à régler par virement ou carte bleue sur le site internet de la ligue, le cas échéant, dans les conditions communiquées.

Article 35. Conditions d'engagement

Inscription	120 €
Caution	0 €
Provision d'arbitrage	0 €
Provision de scorage et statistiques	0 €

Article 36. Pénalités financières, sanctions sportives et frais divers

OFFICIELS ET ENCADREMENT* • Encadrement : ne respecte pas les requis de diplômes • Officiel : ne respecte pas les requis de diplôme • Officiel : non diplômé ou non inscrit dans le cadre actif ou non licencié ou absence de scorage/arbitrage	• 5€ / match • 5€ / match • 30€ / match + Défaite par pénalité
DOSSIER D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX • Club n'ayant pas transmis le dossier d'engagement et ne s'ayant pas acquitté des frais d'engagement au 01 mars de la saison en cours	• 5€ / équipe engagée + Défaite par pénalité, qui s'applique à chaque journée de championnat
AVERTISSEMENTS Au cours d'une même saison sportive : • Cumul de 3 avertissements pour un même joueur • Cumul de 3 avertissements aux membres d'une même équipe	• 15 € Pénalité pour le club • 30€ Pénalité pour le club
EXPULSIONS Au cours d'une même saison sportive : • Expulsion d'un joueur • Cumul de 3 expulsions aux membres d'une même équipe	• 30 € Pénalité pour le club • 50 € Pénalité pour le club
TRANSMISSION DES DOCUMENTS OFFICIELS • Non établissement d'un document officiel • Non transmission des documents officiels (via la plateforme) dans les 48h à compter du lundi matin • Remplissage incorrect ou incomplet d'un document officiel	• 7.5 € Par feuille • 5€ Par feuille • 2.5 € Par rencontre
FORFAITS • Forfait journée de championnat • Forfait général à partir au 20 mars de la saison en cours	• 7.5 € / Forfait • 50 € Pénalité pour le club
JOUEURS • Utilisation de joueur non qualifié • Infractions aux règles du nombre de joueurs prêtés-mutés ou joueur évoluant en national ayant son quota • Présence sur le terrain de joueur non inscrit sur l'attestation collective (e-roster) • Non présentation de l'attestation collective (e-roster) • Attestation collective datée de plus de 3 jours à la date de la rencontre, considérée	• 7.5 € / match + Défaite par pénalité
SECURITE JEUNES • Catégorie Jeunes : Présence en jeu d'un joueur appartenant à la catégorie d'âge supérieure • Dépassement des quotas	• 15 € / match + Défaite par pénalité • 7.5 € / match + Défaite par pénalité